

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2578

24 septembre 2014

SOMMAIRE

Actual Engineering S.A.	123709	OCM Luxembourg ROF V S.à r.l.	123698
AEW Europe S.à r.l.	123709	Octopus Holding S.A.	123713
AEW Europe S.à r.l.	123709	Ocumito S.A.	123698
Allegra Investments S.A.	123710	Opuntia S.A.	123698
Blue Crest Holding S.A.	123709	Orion III European 5 S.à r.l.	123702
Dailley Investments S.à r.l.	123701	PEME 09 - FTL S.C.A, SICAR	123708
Dantès	123701	Platinum Asian Growth Investments S.à r.l.	123700
Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l.	123714	Private Equity Asia Select III S.C.A., SI- CAR	123708
Ensign European Investment Co. I S.à r.l.	123724	Retail Equity Holding S.A.	123708
Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.	123724	Romika S.à r.l.	123698
Epsilon Finance S.à r.l.	123711	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	123700
Erniat S.A.	123728	Sagra Holdings	123707
Genpact Luxembourg S.à r.l.	123723	Sagra Holdings	123705
GMT Connect S.à r.l.	123700	Santa Cecilia Investments S.à r.l.	123740
H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	123699	Sapphire (Harlow) Nominee Limited ...	123707
Hoffmann Investment S.A.	123703	Saturnus SPF A.G.	123704
Holding Klege S.à r.l.	123703	Schutz et Wagner S.A.	123702
Hospitality Services Luxembourg S.A. ..	123703	SCP Prop Co. C S.à r.l.	123706
Ice Midco Limited S.A.	123703	SGG S.A.	123705
Ideal Standard International Americas Holding	123699	Sicav Euro Continents	123705
Imalgest S.A.	123703	Snow Crystal	123705
Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l.	123699	Socadis S.A.	123704
Kamace Invest S.A.	123698	Sofinlux International S.A.	123705
Mangrove Russia I Management	123702	SVM Finance Luxembourg 2	123727
Mary H S.A.	123744	Swan Investment Company	123704
Nevis Midco S.à r.l.	123732	Syrtals International S.A.	123706
Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.	123701	Tecto Luxembourg S.A.	123707
OCM Luxembourg Fitness First Holdings S.à r.l.	123702	Tofane S.A.	123704
		Topafives 2 S.à r.l.	123706
		Triton IV No. 10 S.à r.l.	123706
		Triton IV No. 11 S.à r.l.	123707
		Triton IV No. 12 S.à r.l.	123708

Romika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 18, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 164.000.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014105308/9.
(140125503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

OCM Luxembourg ROF V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2014.
Référence de publication: 2014105212/10.
(140125880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Ocumito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 174.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2014.
Référence de publication: 2014105213/10.
(140125932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Opuntia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, Mediaparç.
R.C.S. Luxembourg B 157.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/07/2014.
Référence de publication: 2014105222/10.
(140125578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Kamace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.470.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Laurence MOSTADE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2014.
Certifié sincère et conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014107678/15.
(140128977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2014

En date du 22 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Steven Barnes de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2014;
- d'accepter la démission de Walid Sarkis de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2014;

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Edward Han
- Mme. Ruth Springham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110549/17.

(140132211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 25 juillet 2014 (l'«Assemblée»)

L'assemblée accepte la démission de Claudia Bottse en tant que gérant de la Société avec effet au 25 Juillet 2014.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 Juillet 2014 pour une période indéterminée:

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 November 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B. Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 25 Juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014110503/18.

(140132564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 306.397.794,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.728.

—
EXTRAIT

- Veuillez prendre note que l'adresse du siège social a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de l'associé unique Johnson Controls Luxembourg Property Holding S.à r.l. se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

- Veuillez noter que les adresses professionnelles de Madame Ingrid Cernicchi et Monsieur Andrew O'Shea, gérants de catégorie B, se situent désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Johnson Controls Luxembourg Property S.à r. l.

Mandataire

Référence de publication: 2014107661/19.

(140128446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

GMT Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.987.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'Shea and Georges Scheuer, directeurs A, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GMT Connect S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014110485/17.

(140132060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Platinum Asian Growth Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.510.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 3 juillet 2014

En date du 3 juillet 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant B de la société Joost Tulkens, et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014108813/18.

(140130134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.600.585,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.399.

—
Par résolutions signées en date du 20 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet au 13 juin 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Christopher Nester, avec adresse professionnelle au 333, Island Bay Dr, 75019-5664 Coppell, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant classe B, avec effet au 16 mai 2014 et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Efisio Follesa, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet au 13 juin 2014;

4. Acceptation de la démission de Federico Luigi Pensotti, avec adresse professionnelle au 615, Lake Park Drive, 75019 Coppell, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant classe A, avec effet au 16 mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114424/19.

(140133220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Dailley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.764.

En date du 17 juin 2014, l'associé Larisa Vladimirovna Shilova, avec adresse professionnelle au 16, Sosnovaya Street House, Apt 6, 121115 Zarechye Moscow, Russie, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales à Igor Nicolaevich Shilov, avec adresse professionnelle au 16, Sosnovaya Street House, Apt 6, 121115 Zarechye Moscow, Russie, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- Igor Nicolaevich Shilov, précité, avec 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105641/15.

(140126638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.972.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions de l'Assemblée Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation de la société avec effet au 30 juin 2014.

Il a également été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire que les documents et écritures seraient conservés pour au période de 5 ans au sein de la Société Fund Solutions SCA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Liquidateur

Référence de publication: 2014110813/17.

(140132384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Dantès, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 174.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE A

- Monsieur Bertrand PIVIN, directeur de sociétés, demeurant au 10, allée Desaix, F-78110 Le Vésinet, Président;

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE B

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de un an, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105654/22.

(140126145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Orion III European 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 856.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.542.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014105973/9.

(140126737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

OCM Luxembourg Fitness First Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105976/10.

(140126159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Schutz et Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 15.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour compte de Schutz et Wagner S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014105337/12.

(140125723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Mangrove Russia I Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 174.405.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 28 mai 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 28 mai 2014 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2015 les mandats suivants:

- des quatre administrateurs suivants:

- * Mr. David WAROQUIER
- * Mr. Mark TLUSZCZ
- * Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ
- * Mr. Roy SAAR

- du réviseur d'entreprise agréé:

- * Deloitte Audit

Les Administrateurs sont au 28 mai 2014:

David WAROQUIER, Mark TLUSZCZ, Hans-Jürgen SCHMITZ et Roy SAAR ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110767/21.

(140132150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Holding Klege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014106732/10.

(140127971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Hospitality Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 96.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014106733/10.

(140127955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014106731/11.

(140127068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Ice Midco Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ice Midco Limited S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014106740/11.

(140128124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Imalgovest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 148.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour compte de Imalgovest S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014106753/12.

(140127025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Saturnus SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 48.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106105/9.

(140126264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 170.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106152/10.

(140126551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Socadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 102.637.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014106127/12.

(140126252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Swan Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 74.884.

Extrait du P.V. de l'AGO tenue extraordinairement en date du 11 juillet 2014 appelée à statuer sur les comptes 2013

Les mandats des administrateurs, administrateurs délégués, Président du Conseil d'Administration et commissaire aux comptes ont été reconduits pour une durée de 6 ans. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de 2019.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs et Président du Conseil d'Administration:

- PLAZA MANAGEMENT OVERSEAS SA, Pasea Estate, Road Town BVI Tortola
- Jan VAN HOLSBEECK, 156 rue Albert Uden L-2652 Luxembourg
- Johannes, Karel, Josef REIJTENBAGH, 3 rue des Giroflées F-98000 MONTE CARLO-MONACO + Président du Conseil d'Administration

Administrateurs délégués:

- PLAZA MANAGEMENT OVERSEAS SA, Pasea Estate, Road Town BVI Tortola
- Jan VAN HOLSBEECK, 156 rue Albert Uden L-2652 Luxembourg
- Johannes, Karel, Josef REIJTENBAGH, 3 rue des Giroflées F-98000 MONTE CARLO-MONACO

Commissaire aux comptes:

- READ SARL, 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Référence de publication: 2014106143/23.

(140126176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sagra Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.656.

Par la présente, je présente ma démission de mon poste d'administrateur B de votre société avec effet immédiat.
30th April 2014. Mario Cohn.

Référence de publication: 2014106087/9.

(140126213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.906.

La liste des signatures autorisées au 1^{er} juillet 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106121/10.

(140126169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Snow Crystal, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106126/10.

(140126518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sofinlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 99.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106129/10.

(140126342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epérenay.
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de Sicav Euro Continents du 08 avril 2014.

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes:

1) *Président du Conseil d'Administration:*

Mr Jean-Jacques Pire

2) *Administrateurs Délégués:*

Mr Vincent De Praet

Me Elisabeth Lacouture

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014106123/15.

(140126347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

SCP Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106113/9.

(140126597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Topafives 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.836.319,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 171.599.

Les comptes annuels pour la période du 19 septembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106153/11.

(140126066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Syrtals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 83.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht - L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014106146/12.

(140126263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Triton IV No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.444.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,

3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV No. 10 S.à r.l.

Référence de publication: 2014106159/22.

(140126923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sagra Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.656.

Par la présente, je présente ma démission de mon poste d'administrateur B de votre société avec effet immédiat.
30th April 2014. Giovanni La Forgia.

Référence de publication: 2014106088/9.

(140126213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sapphire (Harlow) Nominee Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.629.158,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 168.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106091/10.

(140126057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Tecto, Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 10 juin 2014 au siège social de la société

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de Lut Laget Tax Audit & Accountancy S.à r.l. (anciennement VGD Experts-Comptables S.à r.l.), ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B. 53.981, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014106169/13.

(140126434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Triton IV No. 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.360.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:
1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,
3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV No. 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2014106160/22.

(140126965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Private Equity Asia Select III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 137.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105266/10.

(140125771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

PEME 09 - FTL S.C.A, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105260/10.

(140125743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.575.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014105295/12.

(140125490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Triton IV No. 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.362.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,

3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV No. 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2014106161/22.

(140127040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Actual Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.027.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107321/10.

(140128687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Blue Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2014

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nils Kruse en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 30 août 2013.

Extrait sincère et conforme
Blue Crest Holding S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014107367/13.

(140128985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.603.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 15 juillet 2014

En date du 15 juillet 2014, l'actionnaire unique de la société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric BARZIN né le 22 Octobre 1964 à Uccle (Belgique), de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2014,
- de nommer Quentin VERSCHOREN, né le 8 Février 1977 à Ixelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107323/15.

(140129056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.603.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 21 mai 2014

En date du 21 mai 2014, lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, a été décidé ce qui suit:

- de nommer la société MAZARS Luxembourg SA, établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, comme commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107324/16.

(140129056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Allegra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.377.

L'an deux mille quatorze,

Le trente juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «ALLEGRA INVESTMENTS S.A.», avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 29 juin 2005, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.377, au capital social de cinquante euros (EUR 50.000,00), représenté par cent (100) actions de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emile WIRTZ, consultant, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Décharge à donner à l'administrateur-délégué.
5. Décharge à donner au commissaire de la société.
6. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme «ALLEGRA INVESTMENTS S.A.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme «ALLEGRA INVESTMENTS S.A.».

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la société pour l'exercice respectif de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire, à savoir:

- Monsieur Emile WIRTZ, demeurant à Junglinster,
- Monsieur Michael ERNZERHOF, demeurant à Dahlem (Allemagne),
- Madame Carole GIOVANNACCI, demeurant à Saint-Nicolasen-Forêt (France).

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur-délégué de la société jusqu'à la date en tête des présentes, à savoir:

Monsieur Emile WIRTZ, demeurant à Junglinster;

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge au commissaire de la société jusqu'à la date en tête des présentes, à savoir, la société «INVEST CONTROL Services Administratifs S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 23.230, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Emile WIRTZ, consultant, né le 27 septembre 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. KLINGELE, Y. ENDRES, E. WIRTZ, C. GIOVANNACCI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30663. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107332/80.

(140128445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Epsilon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.187.

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Gilles NOUAILLE, businessman, residing at 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris,
2. Mrs Anne Marie NOUAILLE, retired, residing at 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris,
3. Mr Gaël NOUAILLE, producer, residing at 2, rue Bachaumont, F-75002 Paris,
4. Mrs Marine LESUR, Brand manager, residing at 8320, SW 52th Avenue, Miami, FL 33143, United States of America, all duly represented by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, represented as stated above and acting as members of EPSILON FINANCE S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 170187, incorporated on 10 July 2012, under the name of EPSILON FINANCE S.A. and in the form of a société anonyme, pursuant to a deed before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 of 17 August 2012, whose articles have been amended for the last time on 17 June 2013 pursuant to a deed before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2060 of 24 August 2013, requested the undersigned notary to document the following:

123712

First resolution

The members decide to establish two categories of managers and consequently to amend article 11 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

" **Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company."

Second resolution

The members decide to appoint, for an undetermined period of time:

as A signatory managers:

- Mr Luc HANSEN, born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Mr Philippe PONSARD, born on 16 March 1967 in Arlon, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

as B signatory managers:

- Mr Gilles NOUAILLE, businessman, born on 1st March 1948 in Laval, France, residing at 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris,

- Mrs Anne Marie NOUAILLE, retired, born on 11 December 1947 in Lourdes, France, residing at 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris.

Estimate of costs

The amount of the expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles NOUAILLE, homme d'affaires, demeurant au 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris,

2. Madame Anne Marie NOUAILLE, retraitée, demeurant au 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris,

3. Monsieur Gaël NOUAILLE, producteur, demeurant au 2, rue Bachaumont, F-75002 Paris,

4. Madame Marine LESUR, Brand manager, demeurant au 8320, SW 52th Avenue, Miami, FL 33143, Etats-Unis d'Amérique,

tous dûment représentés par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par quatre procurations sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant et agissant en leur qualité d'associés de la société EPSILON FINANCE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 170187, constituée le 10 juillet 2012, sous la dénomination de EPSILON FINANCE S.A. et sous la forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044 du 17 août 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 17 juin 2013 suivant acte reçu par

Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2060 du 24 août 2013, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'instaurer deux catégories de gérants et de modifier par conséquent l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée:

en tant que gérants de catégorie A:

- M. Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- M. Philippe PONSARD, né le 16 mars 1967 à Arlon, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

en tant que gérants de catégorie B:

- Monsieur Gilles NOUAILLE, homme d'affaires, né le 1^{er} mars 1948 à Laval, France, demeurant au 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris,

- Madame Anne Marie NOUAILLE, retraitée, née le 11 décembre 1947 à Lourdes, France, demeurant au 89, avenue Henri Martin, F-75116 Paris.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. HANSEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2014. Relation: RED/2014/1534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014104858/117.

(140125566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Octopus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106952/9.

(140128128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.809.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Doosan Corporation, a company existing under the laws of the Republic of Korea, with its Corporate Registration Number 110111-0013774, having its registered office at Doosan Tower, 275 Jangchungdan-ro, Jung-gu, Seoul, Republic of Korea,

here represented by Mr. Blazej Gladysz, Maître en droit professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Seoul, Republic of Korea on 14 July 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty thousand United States dollars (USD 30,000), represented by thirty (30) shares with a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders

deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty (30) shares issued have been subscribed by Doosan Corporation, a company existing under the laws of the Republic of Korea, with its Corporate Registration Number 110111-0013774, having its registered office at Doosan Tower, 275 Jangchungdan-ro, Jung-gu, Seoul, Republic of Korea, aforementioned, for the price of thirty thousand United States dollars (USD 30,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty thousand United States dollars (USD 30,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty thousand United States dollars (USD 30,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following person is appointed as the sole manager of the Company for an unlimited term:

Mr. Kim Yoonkeon, managing director, born in Seoul, Republic of Korea, on 3 April 1968, professionally residing at 2/F, 33-Gil 15, Jong-Ro (St), Jongno-Gu, Seoul, 110-739, Republic of Korea

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Doosan Corporation, une société existant selon les lois de la République de Corée, ayant le Numéro d'Immatriculation 110111-0013774, ayant son siège social au Doosan Tower, 275 Jangchungdan-ro, Jung-gu, Seoul, République de Corée, dûment représentée par M. Blazej Gladysz, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Séoul, République de Corée, le 14 juillet 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Doosan Electro-Materials Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000), représenté par trente (30) parts sociales ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente (30) parts sociales émises ont été souscrites par Doosan Corporation, une société existant selon les lois de la République de Corée, ayant un Numéro d'Immatriculation 110111-0013774, ayant son siège social au Doosan Tower, 275 Jangchungdan-ro, Jung-gu, Seoul, République de Corée, susmentionnée, pour un prix de souscription de trente mille dollars américains (USD 30.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de trente mille (30.000) dollars américains (USD 30.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trente mille (30.000) dollars américains (USD 30.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Kim Yoonkeon, directeur, né à Séoul, République de Corée, le 3 avril 1968, résidant professionnellement au 2/F, 33-Gil 15, Jong-Ro (St), Jongno-Gu, Séoul, 110-739, République de Corée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GLADYSZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33676. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107465/512.

(140128682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 7 juin 2014

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 juin 2014 que:

- Monsieur Calin Liviu AVRAM, né le 1^{er} mars 1974 à Baia Mare, Judet de Maramures, résidant 3 Secuilor street, bldg. B27, A entrance, 3rd floor, apt. 10, 4^{ème} district Bucarest, Roumanie, est nommé Gérant de Classe A de la Société avec effet au 7 juin 2014 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Heather White Gérante de Classe A démissionnaire.

- Monsieur Francesco CAVALLINI, né le 16 novembre 1986 à Luxembourg, résidant 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Gérant de Classe B de la Société avec effet au 7 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour GENPACT Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014109431/20.

(140130894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Ensign European Investment Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.)**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 187.623.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Warwick European Credit Opportunities Fund LP, a limited partnership having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number 58704,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B187623 (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 May 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from "Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l." to "Ensign European Investment Co. I S.à r.l."
2. Amendment to article 3 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the change of name of the Company.
3. Amendment to article 8 of the Company's articles of incorporation.
4. Amendment to article 9 of the Company's articles of incorporation.
5. Changes to the composition of the board of managers of the Company.
6. Miscellaneous.

Upon deliberation, the shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company from "Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l." into "Ensign European Investment Co. I S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Ensign European Investment Co. I S.à r.l.".”

Third resolution

The shareholder resolves to amend article 8 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, *ad nutum*, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote.

The Managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the individual signature of a Manager A or by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate."

Fourth resolution

The shareholder resolves to amend article 9 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

The meetings of the members will be physically held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law."

Fifth resolution

The shareholder resolves (i) to accept the resignation of Mr. Ralph WOODFORD and Mr. Timothy Guy Powle SWEETING as Managers B of the Company with immediate effect and (ii) to appoint the following person as Manager A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Laurent MARASCHIN, born in Luxembourg, on 31 August 1971, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Warwick European Credit Opportunities Fund LP, un limited partnership ayant son siège social au 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro 58704,

représenté par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associé de «Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B187623 et ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire instrumentaire en date du 23 mai 2014, pas encore publié.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.» en «Ensign European Investment Co. I S.à r.l.».

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société en conséquence de la modification de la dénomination de la Société.

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société.

5. Changement de la composition du conseil de gérance de la Société.

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la Société de «Ensign French Industrial Investment Co. I S.à r.l.» en «Ensign European Investment Co. I S.à r.l.».

Deuxième résolution

Sur base de la résolution précédente, l'article 3 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3** La Société prend la dénomination de «Ensign European Investment Co. I S.à r.l.» »

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Quatrième résolution

L'associé décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les réunions des associés se tiendront physiquement au Grand Duché de Luxembourg.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.»

Cinquième résolution

L'associé décide (i) d'accepter les démissions de Mr. Ralph WOODFORD et Mr. Timothy Guy Powle SWEETING en tant que gérants B de la Société avec effet immédiat et (ii) de nommer la personne suivante en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Laurent MARASCHIN, né à Luxembourg, le 31 août 1971, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014107499/188.

(140128851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

SVM Finance Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 86.487.272,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.426.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 13 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-2453 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 13 juin 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivants:

Cristina Lara, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Hille-Paul Schut, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Il y a également lieu de lire l'adresse de l'associé unique SVM Finance Luxembourg 1 comme suite:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014107977/20.

(140128723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ernial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 188.835.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

ONT COMPARU:

1. Général Investa S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 141.238,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Speedy Bill S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 141.477,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3. Ashpro S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Ernial S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois mille trois-cents (3 300) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action.

La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contre-valeurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} vendredi du mois de mai à 18.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille trois cents (3.300) actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions
1.- Général Investa S.A.	1 100
2.- Speedy Bill S.A.	1 100
3.- Ashpro S.A.	1 100
Total:	3 300

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.100,- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville le 08 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé président du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014107504/240.

(140129249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Nevis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.952.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen,

on the ninth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Nevis JV S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184370

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal in Luxembourg, on 09 July 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Nevis Midco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. In this case, the board of managers may, if the shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the "A Managers") and one or more B managers (the "B Managers"). The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval

of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
Nevis JV S.à r.l., prenamed;	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. William J. JANETSCHKEK, as A manager, born in New York (United States of America) on 28 August 1961, with professional address at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;

b. Anthony CESARE Jr., as A manager, born in New York (United States of America) on 1 February 1969, with professional address at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;

c. Stefan LAMBERT, as B manager, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr Wolfgang ZETTEL, as B manager, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Nevis JV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500 avec siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B184370,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 09 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Nevis Midco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le conseil de gérance peut, si les associés le décident, être composé de un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»). Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres.

Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les

résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Nevis JV S.à r.l., prénommée;	1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - a. William J. JANETSCHKEK, en tant que gérant A, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 28 August 1961, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;
 - b. Anthony CESARE Jr., en tant que gérant A, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 1 February 1969, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;
 - c. Stefan LAMBERT, en tant que gérant B, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - d. Dr. Wolfgang ZETTEL, en tant que gérant B, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9680. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014114270/429.

(140133742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Santa Cecilia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.520.432,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.161.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr. Nelson Jose Jamel, born on 17 March 1972 in Rio de Janeiro, Brasil, residing in 177, Rua Afonso Braz, étage ap.61, BR - 04511-010 Vila Nova Conceição, Sao Paulo, Brazil (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of Santa Cecilia Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185161 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of association were not amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred twenty thousand four hundred thirty-two Euro (EUR 1,520,432.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to one million five hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 1,532,932.-), by way of issuance of one million five hundred twenty thousand four hundred thirty-two (1,520,432) new ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of three hundred eighteen thousand one hundred thirty-eight (318,138) shares (the Shares) he holds in the share capital of Anheuser-Bush InBev S.A./ N.V., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Grote Markt 1, 1000 Brussels - Belgium, registered with the Belgian Register of Legal Entities under number RLE Brussels 0417497106 (BelCo).

The contribution value of the Contribution in Kind amounts to one million five hundred twenty thousand four hundred thirty-two Euro (EUR 1,520,432.-) (the Contribution Value) and shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Contribution Value has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the sole legal and beneficial owner of the Shares;
 2. the Shares are fully paid-up;
 3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
 4. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
 5. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Shares be transferred to it;
 6. according to applicable laws and the articles of association of BelCo, the Shares are freely transferable;
 7. all formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, and any consents required from any third parties or authorities, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
 8. all corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained; and
 9. based on generally accepted accounting principles, the Contribution in Kind is valued at one million five hundred twenty thousand four hundred thirty-two Euro (EUR 1,520,432.-) (the Contribution Value) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company. This Contribution Value is determined as follows:
 - a. the historical acquisition price for which the Sole Shareholder has acquired the Shares, i.e. five million two hundred thirty-five thousand seven hundred nineteen Euro (EUR 5,235,719.-). Based on the closing stock price of Belco's shares on Euronext Brussels as per June 17, 2014, i.e. EUR 82.87 / share, the fair market value of the Shares is at least equal to five million two hundred thirty-five thousand seven hundred nineteen Euro (EUR 5,235,719.-); minus
 - b. Certain liabilities for an amount of three million seven hundred fifteen thousand two hundred eighty-seven Euro (EUR 3,715,287.-) incurred by the Sole Shareholder in connection with the acquisition of the Shares and which the Company will assume in exchange for the Shares.
 10. in the event that any additional formalities and/or transactions are required to be effected in connection with the contribution of the Shares after the date of this certificate, the Sole Shareholder warrants to the Company that the above statements shall remain correct until and including such time as these formalities and transactions are effected.
- Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued capital.** The capital is set at one million five hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 1,532,932.-), divided into one million five hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-two (1,532,932) of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder (s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu

M. Nelson Jose Jamel, né le 17 Mars 1972 à Rio de Janeiro, Brésil, résidant au 177, Rua Afonso Braz, étage ap.61, BR - 04511-010 Vila Nova Conceição, Sao Paolo, Brésil (l'Associé Unique), étant l'associé unique de Santa Cecilia Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185161 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) (la Société).

La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 28 janvier 2014, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, les statuts de la Société n'ayant pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent vingt mille quatre cent trente-deux Euro (EUR 1.520.432,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un montant de un million cinq cent trente-deux mille neuf cent trente-deux Euro (EUR 1.532.932,-) par le biais de l'émission de un million cinq cent vingt mille quatre cent trente-deux (1.520.432) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au nouvelles parts sociales ordinaires émises ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature (l'Apport en Nature) comprenant trois cent dix-huit mille cent trente-huit (318.138) actions (les Actions) qu'il détient dans le capital de Anheuser-Bush InBev S.A./N.V., une société anonyme constituée et existante selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Grote Markt 1, 1000 Bruxelles - Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Belgique sous le numéro RLE Bruxelles 0417497106 (BelCo).

La valeur contributive de l'Apport en Nature s'élève à un million cinq cent vingt mille quatre cent trente-deux Euro (EUR 1.520.432,-) (La Valeur Contributive) et sera allouée entièrement au compte de capital social de la Société.

La Valeur Contributive a été certifié au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation émis par l'Associé Unique, acté et approuvé par la gérance de la Société, déclarant principalement que:

1. L'Associé Unique est le seul détenteur et bénéficiaire des Actions;
2. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Actions et possède le droit de disposer des Actions;
3. Les Actions sont entièrement libérées;
4. Les Actions ne sont pas soumises à un gage ou nantissement, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou nantissement sur les Actions et les Actions ne sont soumises à aucun privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
6. Selon les lois applicables, les statuts de BelCo et tout autre documents organisationnel tel que modifié, les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises dans dans toute juridiction concernée en lien avec l'apport en nature des Actions à la Société, et tout consentement requis de toute tiers partie ou autorité, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans toutes les juridictions concernées dans le cadre de l'apport en nature des Actions à la Société, ont été obtenues; et

9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, l'Apport en Nature est évalué à un million cinq cent vingt mille quatre cent trente-deux Euro (EUR 1.520.432,-) (la Valeur Contributive) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société. Cette Valeur Contributive a été déterminée comme suit:

a. Le prix historique d'acquisition auquel l'Associé Unique a acquis les Actions, c'est-à-dire cinq million deux cent trente-cinq -sept cent dix-neuf Euro (5.235.719,-). Selon le prix par actions de BelCo à Euronext Bruxelles au 17 juin 2014, (EUR 82,67.- /action, la valeur de marché des Actions est au moins égale à cinq million deux cent trente-cinq mille sept cent dix-neuf Euro (5.235.719,-); moins

b. Certains passifs pour un montant de trois million sept cent quinze mille deux cent quatre-vingt-sept Euro (EUR 3.715.287,-) supportés par l'Associé Unique en rapport avec l'acquisition des Actions et que la Société assumera en échange des Actions;

10. Dans le cas où des formalités supplémentaires et/ou transactions devaient être effectués en relation avec la contribution des Actions après la date de ce certificat, l'Associé Unique garantis à la Société que les déclarations ci-dessus resteront correct jusqu'à ce que les formalités et les transactions soient effectuées.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il se lise désormais de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital émis.** Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent trente-deux mille neuf cent trente-deux Euro (EUR 1.532.932,-) représenté par un million cinq cent trente-deux mille neuf cent trente-deux (1.532.932) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou pour lequel elle est tenue responsable en raison de la présente augmentation de capital, s'enlève environ à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31212. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110947/198.

(140131903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Mary H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.653.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de juillet.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Mary H S.A.», une société anonyme avec siège social à L-1660 Luxembourg, 62, Grande Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.653, constituée suivant acte reçu par le Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2268 du 5 décembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est déclarée ouverte à 12.30 heures et est présidée par Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Jonathan BEGGIATO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume, L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabien RIGHESCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 62, Grande Rue à L-8010 Strassen, 182, Route d'Arlon et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310) euros chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'actionnaire unique prénommé.

IV. Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 62, Grande Rue à L-8010 Strassen, 182, Route d'Arlon et de modifier de manière subséquente le deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième paragraphe). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 13.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. COLIN, J. BEGGIATO, F. RIGHESCHI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9251. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105148/53.

(140125953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.